

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le jeudi 21 juin 2018 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller, Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Réjean Racine et Philippe Dunn, conseillers, sont absents.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication du contrat – Appel d'offres no. 2018-06
3. MTQ Programme d'aide à la voirie locale RIRL no. 2016-255A Plans et devis
4. MTQ Programme d'aide à la voirie locale RIRL no. 2017-750A Plans et devis
5. MTQ Programme d'aide à la voirie locale RIRL no. 2017-750B Travaux sur chaussées
6. MTQ Programme d'aide à la voirie locale AIRRL no. 2016-633 Réfection de la surface de roulement des ponts Gingras et Coveduck
7. MTQ Programme d'aide à la voirie locale AIRRL no. 2017-450 Réfection chemin Gaspé
8. Cercle des Fermières d'Adamsville – Demande d'appui
9. Revenu Québec – ClicSécur
10. Avis de motion – Construction d'un bâtiment principal résidentiel dans les zones R1-20 et A-4
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

2018-182 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi. Messieurs Racine et Dunn ont informé le conseil de leur absence.

2018-183 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2018-184
ADJUDICATION – CONTRAT
REMPLACEMENT DU PONCEAU CHEMIN CHOINIÈRE
APPEL DE PROPOSITIONS 2018-06
REMPLACEMENT D’UN PONCEAU
CHEMIN CHOINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions dans le cadre de l’appel de propositions 2018-06 ;

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TAXES INCLUSES
Roger Dion et Fils	56 140.00\$
Excavation St-Pierre et Tremblay	64 497.28\$

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d’accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour le remplacement d’un ponceau sur le chemin Choinière, d’ici au 15 juillet 2018 et le pavage pour le 20 juillet 2018, dans la cadre de l’appel de proposition 2018-06 soit la proposition de Roger Dion et Fils au prix de 56 140.00\$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2018-185
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE RIRL
NUMÉRO 2016-255A
PLANS ET DEVIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d’aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

- l’estimation détaillée du coût des travaux ;
- l’offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l’entrepreneur retenu (appel d’offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-186
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE RIRL
NUMÉRO 2017-750A
PLANS ET DEVIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-187
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE RIRL
NUMÉRO 2017-750B
TRAVAUX SUR DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-188
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE AIRRL
NUMÉRO 2016-333
RÉFECTION DE LA SURFACE DE ROULEMENT
DES PONTS GINGRAS ET COVEDUCK

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-189
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE AIRRL
NUMÉRO 2017-450
RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Madame Gisèle Thériault déclare son intérêt (membre du Cercle des Fermières d'Adamsville), se retire, s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

2018-190
CERCLE DES FERMIÈRES D'ADAMSVILLE
DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE le cercle des fermières accueille une cinquantaine de membres de Brigham et de Bromont ;

ATTENDU QUE le cercle des fermières permet à ces personnes de se rencontrer, de partager leurs connaissances, de créer et d'acquérir un enrichissement de vie aux aînés ;

ATTENDU QUE le local actuellement utilisé est trop petit pour permettre d'y ajouter de nouveaux métiers à tisser et/ou d'y tenir d'autres activités artisanales;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Mireille Guay et résolu d'appuyer le cercle des fermières d'Adamsville dans leur demande pour recevoir une subvention du gouvernement fédéral par le Programme nouveaux horizons pour les aînées afin d'agrandir leur local. Madame Thériault se retire, ne participant pas à la délibération ni au vote.

Madame Thériault revient siéger.

2018-191
ADMINISTRATION
REVENU QUÉBEC – CLICSÉQR

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement que soient autorisés Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe de la Municipalité de Brigham (NEQ 8813426416) à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSéqr – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

2018-192
AVIS DE MOTION
CONSTRUCTION DE BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL
DANS LES ZONES R1-20 ET A-04

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance d'un projet de règlement concernant la construction de bâtiment principal résidentiel dans les zones R1-20 et A-04 afin d'interdire les constructions neuves lorsque le lot n'est pas adjacent à une rue publique.

2018-193
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Les membres du Cercle des Fermières remercient la municipalité pour la résolution d'appui à leur demande.

2018-194
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 54.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier